

Synthèse

EB : Echantillon Biologique - N-A : Non-Applicable

Document	Document n° 1	Document n° 2	Document n° 2bis	Document n° 3	Document n° 4	Document n° 5
Titre	Procédure interne	Convention de collaboration scientifique et de transfert d'échantillons entre partenaires académiques	Convention de collaboration scientifique et de transfert d'échantillons entre partenaire académique et partenaire privé	Contrat de transfert d'échantillons au sein d'une collaboration scientifique	Contrat de cession d'échantillons biologiques issus de collection(s)	Contrat de cession d'échantillons isolés
Nature du document	Non-contractuel			Contractuel		
Objet	Mise à disposition d'EB par la tumorothèque au bénéfice d'une équipe de recherche appartenant au même organisme	Partenariat de recherche avec mise à disposition d'EB entre la tumorothèque et une équipe de recherche académique	Partenariat de recherche avec mise à disposition d'EB entre la tumorothèque et une équipe de recherche privée	Mise à disposition des EB dans le cadre d'un partenariat scientifique déjà engagé (convention antérieure)	Mise à disposition des EB par la tumorothèque au bénéfice d'une équipe de recherche appartenant à un organisme différent. La tumorothèque garde la responsabilité de la collection	Cession d'échantillons par la tumorothèque. Pas de partenariat scientifique. La tumorothèque n'a plus de responsabilité sur l'échantillon cédé
Règlementation		Tumorothèque : régime de déclaration			Tumorothèque : régime	d'autorisation
	Equipe de recherche : régime de déclaration					
Acteurs		Tumorothèque	Gestionnaire des EB (rôle de CRB)			
	Tumorothèque impliquée ou non dans la recherche		Tumorothèque impliquée dans la recherche		Tumorothèque dans la	non-impliquée recherche
	Equipe de recherche : impliquée dans la recherche					
Parties contractantes	Responsable tumorothèque	Hôpital responsable de la tumorothèque (mention du responsable opérationnel de la tumorothèque)				
	Responsable recherche	Organisme(s) responsable de(s) l'équipe(s) de recherche (mention des responsables de la recherche)				
Préambule	Présentation de la tumorothèque et de sa stratégie pour la valorisation des EB et collections					
	Présentation de l'équipe de recherche et de sa thématique scientifique					
Demande	Modalités d'acceptation de la demande (procédure de mise à disposition)			NA	Modalités d'acceptation de la demande (procédure de mise à disposition)	
		Description des échantillons demandés et critères d'inclusion et d'exclusion				
Description	Résumé du projet de recherche					

des recherches		Rôle de l'organisme demandeur dans le projet de recherche			N-A	N-A
		Rôle de la tumorothèque dans le projet de recherche			N-A	N-A
Principes généraux de la cession		Responsabilité de la tumorothèque sur la valeur collective des collections Nécessité de pérenniser les collections, d'où une cession de la juste quantité, de préférence pour des produits dérivés				Pas de responsabilité scientifique sur EB
		1) Primauté du soin sur la recherche 2) Information du patient		3) Principe du partage des bienfaits 4) Respect du principe de non patrimonialité		
Engagement de l'hôpital pour son CRB		Engagement à céder les échantillons et données selon les conditions définies				
Conditions de mises à disposition des échantillons		1) Traçabilité : feuille de route à chaque envoi 2) Date de mise à disposition : Accord sur la ou les dates d'envoi et les modalités d'information sur les envois 3) Conditionnement, acheminement, transport sous la responsabilité de l'hôpital 4) Risques biologiques : dangerosité potentielle (agents infectieux) des échantillons, précautions d'usage, aucune des parties n'est responsable, information respective sur les risques		5) Absence de garantie sur les échantillons 6) Mise à disposition à titre exclusif pendant une période définie ou non exclusif 7) Interdiction de commercialisation des échantillons mis à disposition / possibilité de commercialisation des produits développés 8) Interdiction de transfert à une tierce partie par l'organisme des échantillons sans accord exprès de la tumorothèque		
Mise à disposition des données associées		1) Déclaration CNIL de l'hôpital 2) Communication de données anonymes 3) Transfert par la tumorothèque des données attendues par l'utilisateur		4) Format de transmission 5) Date de transfert 6) Retour d'informations pour le suivi clinique des patients		
			Retour d'information pour la collection			Pas de retour d'infos
Conditions financières		1) Annonce de la politique de facturation de la tumorothèque 2) Coûts demandés à l'utilisateur (valeur ajoutée sur les EB et prestations de service)		3) Mode de facturation et de règlement 4) annexe coûts		
		Prévision du budget du projet de recherche	Prévision du budget du projet de recherche Apport financier de l'hôpital & Apport financier de l'organisme		N-A	N-A
Propriété des résultats.		Remerciement à la tumorothèque dans les publications & Communication des publications à la tumorothèque				
			Publication après accord sur les règles de co-auteurs		N-A	N-A
Publications	N-A	Copropriété des droits de propriété intellectuelle en fonction de l'apport collaboratif des parties			Organisme utilisateur → propriétaire des résultats des recherches	
		Confidentialité : engagement à ne pas divulguer les informations appartenant à l'autre partie				
	N-A	N-A	N-A	N-A	Partage des bienfaits → versement à une association de patients	N-A
Durée résiliation		Début du contrat à la date de la signature (sauf pour la confidentialité)		Mise en demeure en cas de non-acquittement des obligations		
Litiges, conciliation et attribution de compétence		Procédure de conciliation Désignation d'un conciliateur A défaut de conciliation, nomination du tribunal compétent				